



# Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

## Assemblée Générale du 14 janvier 2017

### Compte rendu

#### I. Élection du comité directeur

##### a. Présentation de la liste

Georges BELLET ouvre la séance et remercie le club de Sainte Foy Échecs qui nous accueille à l'Office Municipal des Sports de la ville. Il présente les membres qui composent la liste Gens Una Sumus, seule liste qui s'est présentée. En guise de profession de foi, il souhaite indiquer que l'objectif de la mandature sera de travailler avec tout le monde en accord avec les directives fédérales. C'est pourquoi il avait proposé à Jérôme VALENTI de participer à la liste, mais ce dernier n'a pas souhaité au vu de ses engagements à la Fédération. Didier PASCAL indique que la ligue est de plus en plus grande et que l'ambition sera donc de travailler avec les comités, car ce sont eux qui sont le plus proche du terrain. Ainsi, l'une des mesures phares sera de redistribuer la moitié de la part de licences que nous verse la Fédération aux comités afin de leur donner les moyens financiers de leurs actions. Georges BELLET rappelle que lorsque les comités n'existeront pas, c'est la ligue qui prendra en charge l'organisation des compétitions, par exemple des championnats départementaux, en utilisant le budget du comité en question.

##### b. Déroulement du vote

La liste électorale comporte 72 clubs pour un total de 183 voix, car deux clubs n'ayant pas renouvelé leur cotisation à la Fédération sont de ce fait exclus des électeurs selon les statuts.

19 clubs, représentant 71 voix, sont présents ou ont donné procuration. Parmi eux, il est dénombré 0 abstention et 71 suffrages pour la liste Gens Una Sumus. Il est ensuite procédé au décompte du scrutin électronique : 20 clubs, représentant 57 voix ont utilisé ce mode de scrutin, 57 apportant leur suffrage à la liste Gens Una Sumus, pour aucune abstention.

Au total, 39 clubs (54,16 % des clubs) représentant 128 voix (69,94 % des voix) ont voté, et la liste Gens Una Sumus emporte l'unanimité des suffrages. Sont donc ainsi déclarés élus d'après les statuts, les 15 premiers membres de la liste : Georges BELLET, Françoise RINGOT, Didier PASCAL, Alain SAINT-ARROMAN, Margaux LEFEVRE, Matthieu BISSIÈRES, Thierry DELELIS-FANIEN, Yves GUILLERME, Bernard FOURCHE, Jean-Luc LURVOIS, Matthieu VIEIRA, Sylvain WLASSEWITCH, Michel BOLIS, Martine PLATRET, Thierry PARIS.

Alain SAINT-ARROMAN a envoyé un courriel le matin même pour annoncer qu'il démissionnait. Il est donc remplacé par Patrick LAMOUILLE au comité directeur, ce dernier étant le premier suppléant de la liste.

## II. Élection du bureau et mise en place des commissions

### a. Réunion du comité directeur

Georges BELLET devient président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et 7 membres présents (Georges BELLET, Françoise RINGOT, Thierry DELELIS-FANIEN, Didier PASCAL, Margaux LEFEVRE, Matthieu VIEIRA, Martine PLATRET) du comité directeur nouvellement élu se réunissent pour procéder à l'élection du bureau sur proposition du Président. À la sortie, il est présenté à l'Assemblée Générale la composition du bureau :

- ◆ Président : Georges BELLET
- ◆ Vice-Présidents : Thierry DELELIS-FANIEN & Bernard FOURCHE
- ◆ Trésorier : Didier PASCAL
- ◆ Trésorière adjointe : Françoise RINGOT
- ◆ Secrétaire : Matthieu VIEIRA
- ◆ Secrétaire adjointe : Margaux LEFEVRE

### b. Présentation des commissions

Les objectifs des commissions sont présentés : il est rappelé que ces dernières sont ouvertes à des personnes non-membres du comité directeur. Des demandes seront prochainement faites pour assurer la présidence de la commission médicale, de la commission régionale de discipline, et de la commission de surveillance des opérations électorales, les deux dernières citées ne pouvant inclure des membres du comité directeur. À charge à chaque responsable de commission de contacter ensuite des licenciés qui souhaitent intégrer la commission en question. Les responsables sont les suivants :

- ◆ Secteur Jeunes : Matthieu BISSIÈRES / Margaux LEFEVRE
- ◆ Secteur Compétitions/Homologation : Thierry DELELIS-FANIEN
- ◆ Secteur Arbitrage : Sylvain WLASSEWITCH
- ◆ Secteur Féminines : Françoise RINGOT / Martine PLATRET
- ◆ Secteur Scolaires : Yves GUILLERME
- ◆ Secteur Communication : Matthieu VIEIRA
- ◆ Commission Technique Régionale : Thierry DELELIS-FANIEN

Didier PASCAL présente un état des lieux des structures administratives et des comités départementaux afin d'avoir un aperçu de la nouvelle ligue aujourd'hui : celle-ci couvre 12 départements et une collectivité à statut particulier (la Métropole de Lyon). Cependant, il n'existe que 11 CDJE : le Cantal n'en

possède pas et le Comité Rhône et Métropole de Lyon Échecs couvre comme son nom l'indique deux territoires.

Collectivité territoriale	Présence d'un CDJE	Nombre de clubs
Ain (01)	Oui	9
Allier (03)	Oui	4
Ardèche (07)	Oui	7
Cantal (15)	Non	2
Drôme (26)	Oui	4
Isère (38)	Oui	10
Loire (42)	Oui	7
Haute-Loire (43)	Oui	1
Puy-de-Dôme (63)	Oui	4
Rhône (69D)	Oui	20 dont 15 dans la métropole
Métropole de Lyon (69M)		
Savoie (73)	Oui	5
Haute-Savoie (74)	Oui	5

Les licences sont assez réparties : 2199 licences A et 2099 licences B, le tout au sein de 74 clubs. Le nombre total de licenciés est en baisse depuis de nombreuses années. Il pointe notamment que sur les 147 arbitres que compte la ligue, 21 ne seront plus valides à la fin de la saison d'où l'importance d'organiser un stage de formation continue prochainement. De plus, à ce jour, on recense 202 cadres techniques (initiateurs, animateurs, entraîneurs...).

Enfin, en ce qui concerne la communication, un compte Twitter et un compte Facebook ont été créés. Ils permettront de mettre en valeur les actions de la ligue sur les réseaux sociaux qui sont aujourd'hui des facteurs importants pour la visibilité des projets. Le site de la ligue [www.ligue-ara-echecs.fr](http://www.ligue-ara-echecs.fr) sera bientôt opérationnel et sera la principale source d'informations. Il est prévu d'y mettre en place un calendrier pour que tous les événements organisés dans la ligue soient disponibles et visibles à une seule adresse. Y seront également publiés tous les documents administratifs, les comptes-rendus sportifs, etc. Enfin, le système des listes de diffusion qui ont été créées en octobre dernier va se poursuivre : il sera simplement réorganisé pour passer du service Framalistes à notre hébergement :

- ◆ [clubs@ligue-ara-echecs.fr](mailto:clubs@ligue-ara-echecs.fr) (remplacera [clubs-ligue-ara-echecs@framalistes.org](mailto:clubs-ligue-ara-echecs@framalistes.org)) permettra d'envoyer à tous les clubs les convocations aux AG, annonces de tournois, etc.
- ◆ [comite-directeur@ligue-ara-echecs.fr](mailto:comite-directeur@ligue-ara-echecs.fr) sera une liste interne pour permettre la discussion entre les membres du comité directeur.

### III. Vote du budget prévisionnel

Didier PASCAL présente ce qui a été préparé pour le budget prévisionnel 2017 : la ligue fonctionnera en année civile. En introduction, il souligne la difficulté de préparer un tel budget, car les pratiques étaient parfois totalement différentes dans les anciennes ligues. Cette remarque est élargie plus globalement par l'Assemblée à tous les règlements et cahiers des charges d'organisation qu'il va falloir harmoniser pour permettre une véritable fusion de nos instances.

Budget Prévisionnel 2017 Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Echecs		Dépenses	Recettes
<b>Recettes</b>			<b>39 400,00 €</b>
Part licences FFE			32 000,00 €
Subvention Région			6 000,00 €
Secteur Jeunes	Inscriptions Chmpt Ligue		1 400,00 €
Secteur Scolaires			- €
Secteur Féminines	Inscriptions Roza Lallemand		- €
Secteur Arbitrage			- €
Secteur Compétitions	Inscriptions Coupes		210,00 €
Secteur Communications			- €
Secteur Formation			- €
<b>Dépenses</b>		<b>39 400,00 €</b>	
Versement CDJE		16 000,00 €	
Fonctionnement LARAE	Réunions, Déplacements, CROS, etc.	1 500,00 €	
Secteur Jeunes	Chmpt Ligue (Coupes, Arbitrage, Aide)	4 650,00 €	
	Chmpt France Aide	3 850,00 €	
	Stages Prépa Chmpts France	1 500,00 €	
	Stages Sélection ARA Jeunes	500,00 €	
Secteur Scolaires	Aides France aux Ecoles/Collèges/Lycées	900,00 €	
	Chmpt Académiques (Coupes, Arbitrages, Aide)	1 500,00 €	
Secteur Féminines	Chmpt Ligue Roza Lallemand (Coupes, Arbitrage)	200,00 €	
	Qualifiées France Roza Lallemand	500,00 €	
	Tournoi International Féminin 100%	500,00 €	
Secteur Arbitrage	Stages (4)	800,00 €	
Secteur Compétitions	Grands Tournois (Lyon, Clermond, Grenoble, St-Etienne, Villars, Vaujany)	3 000,00 €	
	Tournois Intermédiaires (10)	2 000,00 €	
	Coupes Compétitions fédérales (CP2000, ...)	800,00 €	
Secteur Communications		500,00 €	
Secteur Formation		- €	
Divers		700,00 €	
<b>Total</b>		<b>39 400,00 €</b>	<b>39 400,00 €</b>

Sur le plan des recettes, la part ligue est la principale ressource. Celle-ci est évaluée à 32 000 € pour l'année : l'an passé, la somme reversée aux 3 anciennes ligues était de 32 900 € mais les projections font apparaître une baisse possible pour cette année. La grosse incertitude concerne la demande faite à la région Auvergne-Rhône-Alpes : le contexte est tendu avec une baisse généralisée des subventions au monde associatif. De plus, le fait que notre association soit nouvellement créée ne facilite pas la chose. Enfin, il reste les produits issus des inscriptions aux championnats interdépartementaux jeunes et aux coupes fédérales.

Au niveau des dépenses, il effectue quelques commentaires. Comme précisé au début de l'Assemblée, chaque comité départemental se verra attribuer 50 % de la part ligue au prorata du nombre de licenciés. Le principal poste concerne les jeunes, notamment l'organisation des championnats des ZID.

Il est proposé que la ligue prenne en charge l'achat des coupes, les indemnités arbitrales et accorde une aide pour l'organisation. Plusieurs membres de la ZID Dauphiné-Savoie soulève que dans leur zone de jeu, l'organisation des championnats permet aux clubs de réaliser un bénéfice sur la buvette et l'hébergement. Aussi ils ne jugent pas nécessaire d'apporter une aide au club organisateur. Matthieu VIEIRA souligne qu'il s'agit là de la démonstration des différentes façons de faire dans chaque ancienne ligue et précise que dans le Lyonnais, les clubs organisateurs n'organisent pas l'hébergement et ne font donc pas de bénéfice sur ce poste. Il insiste sur le fait qu'il faudra s'accorder en cours d'année pour établir un cahier des charges précis pour un traitement équitable.

Isabelle BILLARD s'interroge sur l'argent alloué aux féminines. Elle ne comprend pas l'objectif de ce type de tournoi, et pointe le fait que les tournois féminins ont très peu fonctionné : ni l'Open de Corbas, ni le Trophée Roza LALLEMAND n'attirent véritablement. Thierry DELELIS-FANIEN objecte que ce sont ces thématiques auxquelles les collectivités s'intéressent spécifiquement : les jeunes, les féminines et les personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de soutenir ces évènements spécifiques si nous souhaitons.

Didier PASCAL continue sur le sujet des subventions aux tournois : aujourd'hui, la région ne subventionne que des évènements majeurs et ces évènements doivent nécessairement avoir lieu dans les grandes villes que sont Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne. C'est pourquoi ce sont ces tournois qui apparaissent dans la ligne « Grands tournois ». Sont ajoutés les tournois de Villard-de-Lans et Vaujany, car ils peuvent intéresser la région au titre du tourisme en montagne. D'autres tournois intermédiaires sont moins mis en avant, mais seraient subventionnés : ils devront répondre à des critères spécifiques qui seront définis en cours d'année (open en cadence longue notamment). Toutes ces aides accordées à l'organisation de tournoi sont conditionnés à l'obtention de la subvention régionale.

Le budget prévisionnel 2017 est proposé au vote et est adopté à l'unanimité.

#### IV. Clôture

À 17h00, Georges BELLET, constatant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, clôt l'Assemblée et invite les personnes présentes à un verre de l'amitié.

Le président,  
Georges BELLET



Le secrétaire,  
Matthieu VIEIRA

